

Concours des anches simples de Toulouse

Règlement

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse organise le **1^{er} Concours des anches simples de Toulouse**, à l'Auditorium St Pierre-des-Cuisines et au CRR, **les 26 et 27 janvier 2019**.

I. Conditions générales

1) Conditions de participation

Le concours des anches simples de Toulouse est ouvert à tous les clarinettes et saxophonistes âgés au 26 janvier 2019 :

- de moins de 15 ans pour la catégorie A,
- de moins de 20 ans pour la catégorie B,
- de moins de 25 ans pour la catégorie C,
- de moins de 30 ans pour la catégorie Excellence.

La catégorie Excellence est ouverte à l'international.

2) Inscription

- a) Le bulletin d'inscription est à télécharger sur le site du CRR, rubrique concours, et à renvoyer soit à concoursanchessimplescrr@mairie-toulouse.fr soit à l'adresse suivante : Concours des anches simples, CRR de Toulouse, 17 rue Larrey 31000 Toulouse.

Le bulletin d'inscription sera également disponible dans les dépliants d'information des rencontres régionales et du Concours des anches simples de Toulouse. Ces dépliants seront envoyés dans tous les établissements d'enseignement artistique de la région ainsi que dans tous les CRR et Pôles supérieurs du « grand Sud ».

- b) La date limite d'inscription est fixée :
- au **vendredi 21 décembre 2018** pour les catégories A, B et C,
 - au **samedi 15 décembre 2018** pour la catégorie Excellence.

La convocation au concours parviendra au candidat directement par email, au plus tard 1 mois avant la date de début du concours. La convocation fera office d'accusé de réception. Si le candidat ne reçoit pas de document à cette date, il devra en aviser la direction du concours par email.

- c) Toutes les épreuves du concours sont publiques et gratuites. Les candidats n'ont pas de frais d'inscription à régler.
- d) Aucun changement ne pourra être accepté après l'inscription : accompagnateur, catégorie ou programme.

e) Chaque candidat a la possibilité de se présenter dans la catégorie de son choix, sous réserve de respecter la limite d'âge fixée. En revanche, **il n'est pas possible de se présenter dans deux catégories différentes.**

f) Pièces à fournir à l'inscription :

L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants (merci de veiller à la qualité des fichiers) :

- Une justification officielle de l'identité du candidat (copie de la carte d'identité ou du passeport),
- Le formulaire d'inscription rempli avec le programme choisi pour le 1^{er} tour de la catégorie Excellence et mentionnant si le candidat vient avec son accompagnateur ou non,
- Un enregistrement vidéo récent (moins de 12 mois) avec le programme de présélection pour la catégorie Excellence.

g) Spécificités techniques des enregistrements vidéo :

Fichier vidéo récent (moins de 12 mois) de bonne qualité contenant uniquement le programme exigé pour la présélection (pas de fichier posté sur *Youtube*). Les vidéos réalisées avec un Smartphone, ainsi que les enregistrements publics seront acceptés.

La pièce imposée devra être enregistrée dans son intégralité et **sans montage.**

A l'image, le plan doit être fixe et large, le (ou la) clarinettiste ou saxophoniste devant être visible à tout moment.

Il est possible de faire parvenir le fichier vidéo sur support physique, gravé sur un DVD ou sur une clé USB, par la poste ou par mail à concoursanchessimplescrr@mairie-toulouse.fr via un lien de téléchargement (par exemple Google drive) ou un service de transfert.

II. Calendrier et déroulement du concours

a) Catégories A, B et C

Le concours dans les catégories A, B et C se déroulera le samedi 26 janvier 2019, matin et après-midi, au CRR de Toulouse, 17 rue Larrey, en salle Varèse. Les épreuves seront publiques et l'entrée sera libre, dans la limite des places disponibles.

En fonction du nombre de candidats, le jury pourra se diviser en deux groupes : le concours de saxophone aura alors lieu en salle Varèse et celui de clarinette en salle Stravinsky.

Une répétition avec le pianiste accompagnateur sera possible pour les candidats qui le souhaiteront. Elle aura lieu au CRR le jeudi 24 à partir de 17h30 pour les candidats toulousains et le vendredi 25 à partir de 17h30 également pour les candidats hors Toulouse.

b) Catégorie Excellence

La catégorie Excellence comprend **trois** épreuves, dont une étape de présélection sur vidéo. Le 1^{er} tour se déroulera, pour les candidats présélectionnés, le samedi 26 janvier 2019 après-midi. Une répétition avec pianiste est prévue à l'auditorium St Pierre-des-Cuisines le jeudi 24 janvier de 13h à 15h30 pour les candidats toulousains et le vendredi 25 janvier de 13h à 19h pour les autres candidats. La finale se déroulera le dimanche 27 janvier 2019 après-midi.

Les épreuves sont publiques, et se dérouleront à l'auditorium St Pierre-des-Cuisines à Toulouse : entrée libre, dans la limite des places disponibles.

Description des différentes étapes du concours :

Présélection des candidats par vidéo : maximum 16 candidats sélectionnés.

Un jury de présélection visionnera à huis-clos les vidéos. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur le site Internet du CRR **à partir du 18 décembre 2018**. Ils en seront également avertis personnellement et recevront avant le 26 décembre 2018 leur convocation officielle par mail, comme stipulé au paragraphe 2)b.

1^{er} tour (maximum 16 candidats) : 1 pièce à choisir dans une liste d'œuvres avec piano + 1 pièce courte pour instrument seul imposée ou non, en fonction de l'instrument.

Finale : 8 candidats sélectionnés à l'issue du 1^{er} tour, 4 clarinettes et 4 saxophonistes.

c) Organisation générale

Les candidats doivent impérativement prévenir par email en cas d'absence au concours.

Pour l'ensemble des épreuves, le jury se tiendra derrière paravent, garantissant ainsi l'anonymat des candidats.

Un numéro tiré au sort sera attribué à chaque candidat avant l'épreuve.

Les résultats pour l'ensemble des catégories seront proclamés à l'auditorium St Pierre-des-Cuisines après chaque épreuve et après délibération du jury : le samedi 26 janvier à 19h pour les catégories A, B et C et le 1^{er} tour de la catégorie Excellence ; à l'issue du concert de clôture, à 18h30 pour la finale de la catégorie Excellence, le dimanche 27 janvier.

Les récompenses seront remises aux lauréats de toutes catégories le dimanche 27 janvier suite à l'annonce des résultats de la finale catégorie Excellence.

III. Programme

Les œuvres des catégories A, B, C ainsi que l'œuvre pour la finale de la catégorie Excellence sont des commandes spéciales du CRR de Toulouse pour le Concours des anches simples de Toulouse, édition 2019.

L'utilisation de partitions originales est obligatoire. Toute photocopie est formellement interdite (loi du 11/03/1957, code pénal article 425 et loi du 30/06/1994).

Catégorie A - 1er Cycle :

Sonatine n°2 de Gilles ARCENS pour clarinette ou saxophone, FLEX Editions.

Catégorie B - 2ème Cycle :

Insecta de Gilles ARCENS pour clarinette ou saxophone, FLEX Editions.

Catégorie C - 3ème Cycle Fin d'études :

Arabesque de Gilles MARTIN pour clarinette ou saxophone, éditions *Sempre Più*.

Excellence :

Concours catégorie Excellence, ouvert aux étudiants de niveau 3^{ème} cycle spécialisé minimum, sans distinction de nationalité:

Programme :

➤ CLARINETTE :

Dossier de présélection – vidéo :

- G. Donizetti : *Studio Primo* pour clarinette solo (5').

1^{er} tour : durée max. de l'épreuve 15mn

1. Pièce imposée : J. Widmann : *Fantaisie* pour clarinette solo (7').

et

2. Une œuvre avec piano à choisir dans la liste suivante :

- R. Muczynski : *Time Pieces* n°1 et 4 (8')
- J. Françaix : *Tema con variazioni* (8')
- D. Milhaud : *Scaramouche* (8')
- C. Debussy : Première Rhapsodie pour clarinette et piano (8')
- B. Martinu : *Sonatina* (8').

Finale: *City lights*, pièce composée spécialement pour ce concours par Thierry Escaich, commune aux deux instruments et **disponible à la vente à partir du 1^{er} octobre 2018**, aux éditions **Billaudot**.

➤ **SAXOPHONE :**

Dossier de présélection – vidéo :

Une œuvre avec piano à choisir dans la liste suivante :

- L-E. Larsson : Konsert, 1° mouvement (10') Ed. Gehrmans
 - F. Decruck : Sonate en Ut#, 1°, 2° et 3° mouvements (10') Ed. Billaudot
 - E. Denisov : Sonate, 2° et 3° mouvements (8') Ed. Leduc
 - J. Rueff : Concertino, 1° et 2° mouvements (10') Ed. Leduc
 - H. Tomasi : Concerto, 2° mouvement (7') Ed. Leduc
 - C. Debussy : Rhapsodie, versions au choix :
 - Arrangement V. David, révision 2001 Ed. Lemoine
- ou
- Arrangement B. Peigné Ed. International
Music Diffusion
- ou
- Arrangement D. Gaultier Ed. Henle Verlag.

1^{er} tour : durée max. de l'épreuve 15mn

1. Une transcription au choix du candidat, pour saxophone seul autre que l'Alto.

et

2. Une œuvre avec piano à choisir dans la liste suivante :

- J. Ibert : Concertino da Camera, 2° mouvement (8') Ed. Leduc
 - A. Desenclos : Prélude Cadence et Finale (10'30) Ed. Leduc
 - P. Sancan : Lamento et rondo (7'10) Ed. Durand
 - I. Gotkovsky : Concerto, 3° mouvement (10') Ed. Billaudot
- ou
- Ed. Transatlantiques.

Finale: *City lights*, pièce composée spécialement pour ce concours par Thierry Escaich, commune aux deux instruments et **disponible à la vente à partir du 1^{er} octobre 2018**, aux éditions **Billaudot**.

IV. Jury

Le jury sera composé de clarinettes, saxophonistes et musiciens de réputation internationale. Lors des épreuves, il se réserve le droit d'écourter l'exécution d'une œuvre sans que cette décision ne nuise à l'appréciation de la prestation du candidat.

Le jury de la catégorie Excellence procédera par vote. En cas d'égalité des voix, la voix du président du jury sera prépondérante. Toutes ses décisions seront définitives et sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix s'il juge le niveau du concours insuffisant.

Composition (sous réserve)

➤ Concours catégorie Excellence :

- Président du jury : Thierry ESCAICH, compositeur, organiste, parrain de l'édition 2019.
- Spécialistes Clarinette :

Romain GUYOT : soliste à l'Orchestre de Chambre d'Europe, professeur à la Haute école de Musique (HEM) de Genève et, depuis 2015, professeur à la Seoul National University (SNU),

Ronald VAN SPAENDONCK : soliste, professeur aux Conservatoires Royaux de Mons, de Bruxelles et à l'Ecole Normale de Musique de Paris (Alfred Cortot),

Florent PUJUILA : soliste de l'Orchestre de chambre de Paris et professeur au CRR de Rueil-Malmaison.

- Spécialistes Saxophone :

Claude DELANGLE : concertiste, professeur de saxophone au CNSM de Paris,

Fabrice MORETTI : concertiste, professeur aux Conservatoires des 5^{ème} et 10^{ème} arrondissements de Paris,

Philippe LECOCQ : soliste et professeur de musique de chambre au CRR de Toulouse.

➤ Concours catégories A, B et C :

- CLARINETTE

Président : Jean DEKYNDT, directeur du CRR de Toulouse, organiste.

Ghislain HERVET, professeur au CRR de Montpellier et Agathe FOURNEAU, professeur au CRR de Toulouse.

- SAXOPHONE

Président : Philippe BRAQUART, professeur de saxophone au CRR Montpellier.

Christophe GREZES, quatuor Morphing et Florence LECOCQ, professeur de saxophone au CRR de Toulouse.

V. Prix

- 1) Prix Catégorie Excellence (1 lauréat dans chaque discipline) remis par la facture instrumentale : une clarinette Sib *Prestige* ou *Tradition* Buffet-Crampon ou équivalent et un saxophone alto *SIII* Selmer ou équivalent.
- 2) Prix « coup de cœur » du public parmi les lauréats des catégories A, B et C, offert par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne : un saxophone alto *Seles* Selmer et une clarinette Sib *E13* Buffet-Crampon.
- 3) Nombreuses récompenses pour toutes les catégories offertes par nos autres partenaires : bons d'achat, anches, becs, ligatures...

VI. Pianistes pour l'accompagnement lors des épreuves et des répétitions.

Le candidat peut être accompagné par son pianiste personnel. Dans ce cas, il en assure la rémunération et le défraie si nécessaire. Néanmoins, des pianistes accompagnateurs de qualité désignés par la direction du concours seront mis gracieusement à la disposition des candidats.

VII. Hébergement, repas et transport.

Tous les frais sont à la charge du candidat.

VIII. Le CRR de Toulouse ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident, détérioration ou vol survenus pendant la durée du concours.

IX. Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucune réclamation ne sera acceptée.